

te comen. Wilt doch noch alle neersticheyt voorts doen, gelijck ick t' uwaert betrauwe, u. l. hertgrondelick van als bedanckende, namelick van u. l. goede vermaninghe. Ende en denckt niet, dat wij 't goede coop geven sullen, dan u. l. weet wat ons gebreeckt. God almachtich will u. l. ende ons allen bewaeren ende sulcken moet geven, dat wij den viant vromelick moghen weederstaen. Vuyt Almar den iien<sup>en</sup> Septembris xvc lxxiii.

U. L. goetwillige broeder ende vriendt

**Jacob Cabellau.**

De viant begint vaste zijn geschut aen te brenghen ende dencke anders niet, off hij salt morgen beginnen de wallen te beschieten, ende ons dunckt, dat het ghaen salt aen de vriesche poorte ende aen de watercant, daer de stadt wel de swackste is.

Aen den eersamen, vromen ende manhaftighen Hoopman Niclas Ruyckhaver, mijnen goeden, besonderen vriendt.

## LXXV.

Brief van den Prins van Oranje aan de graven Jan en Lodewijk van Nassau. Verscheidene ondernemingen; het innemen van Geertruydenberg; zaken van Zeeland en beleg van Alkmaar. (*Archives de la Maison d'Orange Nassau.* Tom. IV, p. 193, Lettre CDXXXIX.)

Messieurs mes frères. J'ay depuis aucuns jours receu quelques lettres vostres, et dernièrement celles du xxix<sup>e</sup> jour du mois passé, éscriptes à Couloingne. Et ne puis assez vous remerchier, voyant le continuel soing et vigilance que vous portez au bien de noz affaires, lesquelz sont maintenant en assez gratieulx estat, Dieu mercy, horsmis l'extrême courtresse d'argent où je me retreuve,

et me viendroit tant mieulx à propos de recevoir celluy dont m'avez escript (1); or ayant veu les moyens advisez pour faire tenir d'argent, je treuve assez bien, quant aux quarante mil escus, de les faire tenir en partie à Francfort et en partie par lettres de change. Mais ne trouverois pas bon de faire tenir les soixante mil escuz par la voye d'Anvers, et ce pour plusieurs et divers respects, ains serois plustost d'avis qu'on les fist tenir à Rowan (2), dont j'auray moyen les avoir icy, desirant à ce regard que vous tenez la main à ce que [me] soit au plustost adressé, veu qu' à faute d'argent nous perdons souvent de belles occasions. Et quant à la venue de la Noue (3) par deçà, je vous prie traicter tellement sur ce fait avec le Roy de France, afin que sa Majesté le vueille payer et assurer les capitaines de leur payement; affin que quand il seroit avec ses capitaines icy, nous ne soyons pour leur payement en paine. Au regard des entreprises, je trouverois celle de Bergen op Zom la mellieure, puisqu'i ne faudroit beaucoup de chevaux, estant l'advenue toujours ouverte du costé de la mer; celle de Maestricht ne seroit aussy mal à propos, bien que la ville soit grande et peu forte, parquoy il faudroit premièrement adviser par quel moien on pourroit en toute diligence fortifier icelle ville et avoir bon nombre de gens pour la garder. Termunde (4). J'avois aussy advisé pour la ville de Liège, s'il ne me fust souvenu que Liège est de l'Empire, oires qu'elle nous seroit fort duisable pour nous pourveoir de toutes noz commoditez nécessaires, et cependant je vous prie de haster aucune des dictes entreprinses pour ung peu soulaiger les pouvres gens de ce pais. Quant à Collogne, sy vous y pouvez faire quelque chose de bon, je seray bien aise, comme aussy du fait de la paix, pour l'acheminement de laquelle je faiz présentement, tant en mon nom que celluy des Estatz de ce pays, publier ung escript au Roy (5), lequel j'espère fera quelque fructz envers les Princes d'Allemagne, pour leur faire cognoistre la justice de nostre cause, et estant le dit escript achevé

d'imprimer ne faudray vous en envoyer de copies. Au reste, comme pour mellieure seureté de ce pays j'avoys trouvé bon de faire entreprendre sur ma ville de Ste Gheertrydenberch (6), il a pleu à Dieu y donner si bon succès que mes gens y sont entrez le dernier jour du mois passé sans perte d'ung homme, mais seulement quelques cinq ou six bléchés; et ayantz couppé la gorge à la garnison qui estoit d'environ cent et soixante hommes, n'ont aultrement touché ny corps ny biens de mes subjects, comme aussi mon commandement es'oit de ne les grever en sorte quelconque. L'ennemy s'en est trouvé fort estonné et cherche grandes practiques pour reprendre la ditte ville, mais j'espère que par la prouesse de ceulx que j'ay mis là dedans, il ne les pourra prevaloir. Je fais toute diligence à bien fortifier la place, et icelle pourveoir de vivres aultant qu'il sera possible. Quant aux affaires de Zeelande, je ne doute que vous aurez assez entendu que l'ennemy ayant seulement deschargé une partie de ses vivres pour Middelburch est avecq le reste retourné en Anvers, après avoir perdu quelques xvii ou xviii de ses bateaulx. L'on dict qu'il faict estat de bientost retourner au dicte Zeelande; aultres me rapportent qu'il faict marcher ses gens vers Breda, en intention de donner sur Ste Gheertrydenbergh. Tant y a que ceulx de Zeelande sont bien délibérez à les recevoir tellement qu'ilz ne retourneront une aultre fois si bon marché; je leur ay envoyé les gens que Hellingh m'at amené, ilz ont aussy reçu encore quelques Eschossois. Ce que je vous ay aultres fois escript des Anglois, m'advient présentement, car ilz deviennent plus difficiles et mal volontaires de jour en jour et s'en veullent retirer, en quoy je ne les veulx empescher puisqu'ilz sont de si grande coustange (7) et peu de service. Aucun des Francois suyvent le mesme pied, et tout ce mal ne nous vient que à faute d'argent, dont je vous laisse penser [et (8)] travaux je me treuve, n'ayant ung seul homme pour m'assister, moins encores seconder aux affaires de si grand poix (9).

La ville d'Alckmar demeure assiégée et est fort pressée de l'ennemi. La ville d'Alcmaer est encoires assiégée, mais ceulx dedans ont fort bon couraige. J'ay envoyé quelques compaignies vers le Waterlandt à leur secours. Et n'ayant présentement aultre chose je finiray ceste par mes très affectueuses recommandations en voz bonnes grâces, suppliant Dieu vous donner, Messieurs mes frères, en santé, heureuse et longue vie. Escript à Dordrecht, ce xiii<sup>e</sup> jour de septembre 1573.

Vostre bien bon frère à vous faire service,  
**Guillaume de Nassau.**

Je vous prie voloir faire mes bien humbles recommandations à Madame ma mère, Madame ma soeur, et à tous mes aultres soeurs et beau freres, et a toute la bonne compaignie, sans oublier ma fille.

A Messieurs mes freres les contes Jehan et Louys de Nassau à Dillenbouch.

- (1) *escript*. Apparemment de l'argent que fournissoit sous main le Roi de France. G. v. P. (2) Rouen. G. v. P.
- (3) *la Noue*. Ce dessein n'eut pas alors de suite. G. v. P.
- (4) Ce mot se trouve ainsi tout seul entre deux phrases à aucune des quelles il ne sauroit appartenir. G. v. P.
- (5) Cette requête se trouve chez *Bor.* 464. *Kluit over het Recht om Filips af te zweren*, *Bijl.* p. 52. G. v. P.
- (6) La position de cette ville en faisoit effectivement une place importante pour *la sureté du pays*. "Est locus valde opportunus, possuntque milites inde usque ad portas Antverpiensis urbis excurrere, cum nullus fluvius sit intermedius. *Languet. Ep. Secr.* I, 209. Viglius écrit à ce sujet: Vehementer dolemus Geusios hisce diebus oppidula Montis-Gertrudis ac Steenbergensis occupasse, metusque ne Bredam progredi-antur, Campiniamque quotidianis excursionibus praedationibusque infestent." *Ep. ad Hopperum* p. 768. G. v. P.
- (7) Contance, = dépense. G. v. P.
- (8) *és*. en quels. G. v. P.
- (9) *poix*, Le Prince se plaignoit souvent d'avoir peu d'hommes capables autour de lui. "(Elector Palatinus narrabat) adfuisse illi Joan. Nassaviensem, ex eo se intellexisse: Auriacum omnino quasi destitutum esse

fidis viris atque bonis consiliariis: *Dasz er gantz blosz sey vom guten und frommen Rhaat.* Epist. sel. 572 Voyez *Archiv. de la Mais. d'Orange Nassau.* Tom. IV p. 177, 191. G. v. P.

## LXXVI.

Brief van Philips van der Aa aan de regering van Alkmaar. Hij bidt die van Alkmaar goeden moed te houden en niet te vreezen, omdat het ontzet der stad nabij is. Ook vermaant hij hen, om aan den vijand als trouwloos bevonden geen geloof te schenken, maar op God te vertrouwen, die hen niet verlaten zal. (*Archief van Alkmaar.*)

Edele, wise en voirsienige Heeren! Ick gebyde mijn hartelecken sien an U.E. ende ulyden biddende goeden moedt te hebben ende nit te vresen: want die ontsettinghe es voir de hant, alsoe u. l. sal mercken bij den brif hier in gheslotten, onderteikent bij de handt van Graf. Lodewick van Nassau, waer an ghijlyden nit en dorst twiffelen, hoewel het lanck an lopt: mair ick lat u. l. dincken of men die lantsknechten ende ruyters van den boom can schudden? Mair allen dinck moudt sijnen tijd hebbe. Soe bidde ick u. l. den vyant van onsen vaderlande ende ons te willen wederstain ende nit te twiffelen, Godt den Heere sal u. l. nit verlaeten, mair bewairen teghen allen wissen voirnemen des errefs vyandt ende wil ulyden wel innesteren, dat ghijlyden haire presentatie niet en wilt geloft gheven. Want ghijlyden wet, dat sijlyden noit hair woirt gehouwen en hebben, merkelycken den Hertoghe, noch Don F[r]edericks, denwelke nochtans allen beloften moutten avouweren ende bij hunlyden onderhouden worden. Ghodt gheve wij die belofte sou mogen doen oft u. l. noch gedaen hebbe ende alsoe ick ghae doen een voyaisge, dair ick ulyden hoppen dinste te doen, alsoe u den bode wel segghen sal. Hiermede weest den Almogenden Heere bevollen, die u. l. in gesontheit wil bewairen en ulyden vertroisten ende secoreren kont sunder